

Doudeville



Capitale du Lin

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES

CCAP (vient compléter le CCAG-FCS de 2009)

RESTAURATION SCOLAIRE COMMUNE DE DOUDEVILLE (76560)

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Mairie de Doudeville
1 place du Général de Gaulle
76560 DOUDEVILLE
Téléphone : 02.35.56.14.00

CONTACT POUR LE MARCHÉ :

FE PATON
Tél : 02.35.56.52.32
ccas@doudeville.fr

OBJET DU MARCHÉ

GESTION DU SERVICE RESTAURATION ET FABRICATION SUR PLACE DE REPAS

Procédure adaptée : Art 27 du décret n°2016-360

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

LE : 31/07/17
HEURE : 17h00

HORAIRES D'OUVERTURE DES LOCAUX

LES LUNDIS, MERCREDIS, VENDREDIS DE 9H00 à 12H00 ET DE 13H00 à 17H00
LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDI DE 9H00 à 12H00

Mairie de Doudeville – 1, Place du Général de Gaulle – 76560 DOUDEVILLE
Tél : 02.35.56.14.00. – Fax : 02.35.56.14.09.

Table des matières

Article 1 ^{er} : ACHETEUR	3
Article 2 : Objet de la consultation.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 3 Dispositions générales :.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 4 : Marché à bons de commande	3
Article 5 : Documents contractuels	3
Article 6 : Quantités	4
Article 7 : Lieux Fréquences et délais de livraison	4

Article 1^{er} : ACHETEUR

Pouvoir adjudicateur : Ville de DOUDEVILLE

Adresse :

Mairie de Doudeville

1 place du Général de Gaulle

76560 DOUDEVILLE

Tél : 02.35.56.14.00

Article 2 : Objet de la consultation

La consultation porte sur la prestation suivante :

- PRESTATION POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Article 3 Dispositions générales :

3.1 La présente consultation est passée selon la procédure adaptée MAPA Art 27 du décret n°2016-360

Le présent marché est un lot unique et ne peut être dissocié.

3.2 Forme montant et durée du marché

La consultation aboutira à un accord cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum, pour une période de 1 an non reconductible.

Les bons de commandes sont établis au fur et à mesure des besoins.

3.3 Règlement

Le règlement se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon les dispositions de l'article 98 du code des marchés publics.

Article 4 : Marché à bons de commande

Les commandes sont faites au fur et à mesure des besoins exprimés par le moyen de bons de commande qui comporteront :

- La référence du marché
- La référence du service émetteur
- La désignation de la ou des fournitures
- La quantité
- Le prix
- La date de livraison
- L'adresse de facturation

Lorsque la collectivité est amenée à suspendre une facture pour un motif visé dans le décret -2002-231 du 21 février 2002 relatif au délai maximum de paiement dans les marchés publics, le titulaire ne peut opposer un refus d'exécution sur les commandes en cours et à venir.

Un refus d'exécution expose le titulaire aux sanctions contractuelles prévues, telles la résiliation ou l'exécution à ses frais et risques par un autre fournisseur.

Article 5 : Documents contractuels

Les documents suivants signés et sans modifications :

1. CCTP
2. CCAP

**Mairie de Doudeville – 1, Place du Général de Gaulle – 76560 DOUDEVILLE
Tél : 02.35.56.14.00. – Fax : 02.35.56.14.09.**

3. L'acte d'engagement
4. La décomposition des prix unitaires de repas
5. Le Bordereau de prix unitaire
6. Simulation de commande
7. Mémoire technique

Article 6 : Quantités

Les quantités peuvent varier, selon le jour, la période de l'année ou tout simplement en fonction des absences des élèves.

Les quantités approximatives sont présentées dans le CCTP.

Article 7 : Lieux Fréquences et délais de livraison

Le lieu est unique.

La fréquence et le délai devront être satisfaisants à la fois pour garantir :

- Fraicheur des produits
- Qualités de produits
- Quantités

Pour d'autres rubriques non traitées dans ce CCAP merci de se reporter au CCAG-FCS disponible à l'adresse suivante : <http://www.marche-public.fr/CCAG-FCS/CCAG-FCS-2009-Plan.htm>